

Bulletin de **LIAISON** de la Communauté métropolitaine de Québec

Volume 1 • Numéro 4 | Le 15 octobre 2004

VISION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Les assemblées publiques

Tel qu'annoncé dans le dernier bulletin, les assemblées publiques ont débuté le 28 septembre à la MRC de L'Île-d'Orléans (Sainte-Famille), pour se poursuivre le 29 à la MRC de La Jacques-Cartier (Lac-Beauport), les 5 et 6 octobre à Québec (Sainte-Foy), le 7 à la MRC de La Côte-de-Beaupré (Château-Richer) et finalement, le 12 octobre à Lévis (Saint-Jean-Chrysostome).

Rappelons que ces assemblées ont pour but principal de rendre compte du travail effectué, d'expliquer la vision et d'écouter tous les intervenants qui souhaitent se prononcer.

Bien que le sujet puisse paraître abstrait à certains, la vision stratégique touche très étroitement le quotidien des gens qui habitent le territoire. En effet, que ce soit par le type et le nombre d'emplois qui se développeront ou pas dans l'agglomération, les moyens déployés pour contrer la pauvreté et l'exclusion, la qualité de l'air et des plans d'eau, la vitalité de la vie culturelle, les choix d'aménagement de notre territoire ou l'amélioration des services de transport en commun, la vie de chaque citoyen est directement affectée par les orientations prises par les élus dans chacun des chantiers.

Les diagnostics posés par la CMQ sont-ils justes? Les défis et orientations proposés sont-ils appropriés? Les pistes d'action envisagées sont-elles pertinentes? Est-il possible de se donner une vision intégrée de notre développement métropolitain? Si oui, comment la mettre en œuvre? Voilà les questions adressées aux personnes et aux organismes dans cette consultation.

Pour prendre connaissance du projet d'énoncé ou pour consulter les mémoires remis à la commission consultative, vous pouvez consulter le site Internet de la CMQ au www.cmquebec.qc.ca

LES IMAGES SATELLITE...

Le projet de prise d'images satellite Quickbird couleur du territoire de la CMQ est maintenant presque complété. Seules quelques parties des secteurs forestiers du territoire non organisé de Sault-au-Cochon (partie est), de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (partie nord-ouest) et de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury (partie nord) sont encore manquantes.

Ces images offrent un large éventail d'usages pour les analyses métropolitaines, régionales et municipales. Leur qualité numérique permet de représenter le territoire à une échelle avoisinant le 1:2000. Grâce à une définition (pixel) de 60 cm et une précision au sol de moins de 2,5 m, ces images couleur ont permis d'accomplir plusieurs traitements en milieu agricole (délimitation des friches) et en milieu urbain (délimitation de la zone occupée). Au cours de l'hiver 2005, l'image infrarouge viendra s'ajouter à l'image couleur conventionnelle pour améliorer les possibilités d'analyse du territoire agricole et forestier.

La CMQ examine les avenues informatiques pour rendre accessibles les données à ses partenaires municipaux à compter de 2005.

EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE AU CAP BRÛLÉ

La Communauté métropolitaine de Québec appuie la MRC de La Côte-de-Beaupré

Les membres du conseil de la CMQ, dans un geste d'appui à la MRC de La Côte-de-Beaupré, ont vivement dénoncé le projet de carrière au Cap Brûlé sur le territoire non organisé (TNO) de Sault-au-Cochon. Ce projet, s'il voit le jour, risque d'avoir un impact visuel négatif sur le paysage visible à partir des navires de croisière en partance ou en provenance du Port de Québec et passant à moins de 700 mètres du Cap Brûlé, en plus de menacer les potentiels récréatifs et touristiques de la MRC et d'aller à l'encontre de son schéma et de son plan d'aménagement. Pour le moment, le ministère de l'Environnement y a autorisé l'exploitation d'une superficie de 10 hectares, mais le bail émis par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs porte sur une superficie totale de 59,5 hectares.

Suite à une présentation au conseil d'une simulation de l'impact visuel sur 10 hectares du territoire, les élus ont manifesté le désir de voir une simulation sur l'ensemble du territoire visé par le permis, soit près de 60 hectares. Les élus ont également demandé de toute urgence qu'une rencontre soit organisée entre le président de la CMQ, le préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair, et le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, M. Sam Hamad, afin de les sensibiliser à la problématique en cause.

Le 24 septembre dernier, le ministère a émis au promoteur un avis préalable à la révocation de son certificat d'autorisation. La Communauté demande également au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et au ministère de l'Environnement du Québec de soustraire le territoire non organisé de Sault-au-Cochon à l'exploitation des carrières, sablières et mines à ciel ouvert.

PGMR

La CMQ adopte le PGMR modifié suite à la consultation publique

Lors de la séance du conseil du 23 septembre dernier, la Communauté métropolitaine de Québec a adopté le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR Rive-Nord) modifié suite aux propositions entendues en consultation publique.

La population a convié les municipalités à s'engager dans une gestion exemplaire des matières résiduelles axée sur la conservation et la mise en valeur des ressources. La plupart des mémoires ont souligné l'importance de privilégier la réduction des résidus à la source, le réemploi et la valorisation par le recyclage et le compostage. Plusieurs ont souhaité la mise en place de moyens qui facilitent la tâche aux citoyens et aux entreprises afin d'augmenter leur participation.

L'ensemble des mesures du PGMR soumis en consultation publique a été reconduit et même bonifié. Parmi les nouvelles mesures proposées, on demande une plus grande variété dans le choix des contenants de collecte, l'accès des citoyens de toutes les municipalités du territoire à l'ensemble des éco-centres, le service de collecte sélective gratuit aux institutions d'enseignement, l'accès aux dépôts permanents de résidus domestiques dangereux (RDD) pour les petits commerces et petites institutions, le soutien financier aux entreprises d'économie sociale, un investissement dans l'intégration de l'incinération en milieu urbain et la création d'un fonds pour financer les méthodes alternatives à l'élimination.

Dans cette perspective, le PGMR modifié propose de viser, en 2024, la valorisation maximale des ressources, soit 100 % des matières valorisables, en renforçant les mesures de réduction, de réemploi et de valorisation. Si l'objectif maximal est atteint en 2024, des technologies alternatives à l'incinération seront envisagées.

Le mandat de la CMQ consiste maintenant à coordonner et assurer le suivi des performances vers l'atteinte de l'objectif de 60 % de mise en valeur en 2008. Elle a la responsabilité de réaliser les bilans annuels qu'elle diffusera avec la collaboration du comité communautaire de suivi. En plus des bilans annuels, la CMQ entend faire, en 2008 et à tous les cinq ans, un bilan plus exhaustif sur l'état d'avancement de l'atteinte des objectifs de valorisation. Ce sera également l'occasion de faire le point sur l'évolution des technologies alternatives à l'élimination.

Le projet de PGMR a été envoyé au ministre de l'Environnement qui a soixante jours pour analyser le plan et produire un avis de conformité. Un avis de pré-conformité favorable a déjà été émis. Le PGMR final sera soumis au conseil de la CMQ de décembre 2004 dans la perspective d'une mise en œuvre dès janvier 2005.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

Le président de la CMQ succède au maire de Chicago à titre de président

Cette décision a été prise lors de la 18^e assemblée générale annuelle des membres de l'Association tenue à Chicago les 14, 15 et 16 juillet dernier. Invité à s'adresser aux quelque 150 participants, le président de la Communauté, monsieur Jean-Paul L'Allier, a profité de sa nomination pour mettre en relief les attraits du territoire de la CMQ et inviter les congressistes à participer à l'édition 2005 de la conférence des maires du système Grands Lacs/Saint-Laurent qui sera organisée par la Communauté métropolitaine de Québec.

L'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent a comme objectif de renforcer les liens entre les autorités municipales des différentes villes du système Grands Lacs/Saint-Laurent afin que, conjointement, ces dernières puissent mieux faire face aux défis qu'elles ont en commun. L'amélioration de la qualité des eaux du bassin hydrographique, l'accroissement de la compétitivité de l'axe de transport maritime, la restauration des rives, la prévention d'éventuels détournements d'eau vers des régions asséchées du Midwest américain et le développement du plein potentiel économique rattaché au fleuve et aux Grands Lacs ne sont que quelques exemples des défis attendant les communautés riveraines de cet important écosystème économique et environnemental.



**Communauté
métropolitaine
de Québec**

Bâtir. Dans un même esprit.

Pour abonner un collègue, modifier un abonnement, recevoir la version électronique de ce Bulletin ou en commenter le contenu, veuillez vous adresser à : Bulletin de liaison, CMQ, 1130 route de l'Église, Sainte-Foy (Québec), G1V 4X6, par télécopieur au (418) 641-6545 ou par courriel à info@cmquebec.qc.ca.

www.cmquebec.qc.ca